

# « Un risque majeur de santé publique »

Depuis une trentaine d'années, il a envahi notre quotidien. Le Bisphénol A, perturbateur endocrinien, présente un risque avéré pour la santé. Il est notamment mis en cause dans l'apparition de cancers du sein et de la prostate.



**L**e 24 mars dernier, le Sénat adoptait à l'unanimité une proposition de loi visant à suspendre la commercialisation de biberons produits à base de Bisphénol A. Se dirige-t-on vers une interdiction totale dans les plastiques alimentaires, comme l'a déjà décidé il y a un an un Etat américain comme le Connecticut ? Pour l'instant, la question est loin d'être tranchée. Le texte doit encore passer devant l'Assemblée nationale avant d'être appliqué. De plus, il ne concerne que les biberons, laissant de côté les autres aspects du problème.

Le Bisphénol A constitue la matière première de nombreux plastiques comme les polycarbonates ou les résines époxy. Ses usages sont très variés. De nombreux industriels l'utilisent pour fabriquer des biberons, mais aussi d'autres produits comme des bouilloires, les films alimentaires ou pour recouvrir l'intérieur des boîtes de conserve et des canettes évitant ainsi que le goût du métal ne se transmette aux aliments.

## Des effets repérés dès 1996

Avec le temps, ou si le récipient est chauffé, les molécules de Bisphénol A migrent du contenant vers le contenu. « *Dès 1996, on a constaté des contaminations des aliments dans les boîtes de conserve* », note André Cicolella, chimiste-toxicologue et porte-parole du Réseau environnement santé (RES). Le Bisphénol A

*est un perturbateur endocrinien qui a un impact sur les hormones sexuelles et thyroïdiennes. Il entraîne des troubles du comportement et est impliqué dans l'apparition de cancers, l'obésité et le diabète. »*

## Manque de recul

La grande majorité des études scientifiques, menées sur les animaux mais aussi sur les hommes, converge pour mettre en avant l'impact du Bisphénol A sur la santé. Cependant, s'appuyant sur les conclusions de l'Afssa<sup>1</sup> (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), le ministère de la Santé estime que les expositions sont inférieures à 30 % de la dose journalière tolérable (DJT). Selon lui, les risques sanitaires pourraient donc être négligeables.

Ces conclusions sont rejetées par de nombreuses associations comme le Réseau environnement santé. « *La DJT ne tient pas compte des effets à faible dose. Le Bisphénol A est un problème majeur de santé publique en raison de son très large spectre d'effets survenant chez l'animal aux doses d'imprégnation qui sont celles mesurées chez l'homme* », explique André Cicolella. *Les études menées sur le Bisphénol A montrent que les effets se transmettent sur quatre générations. Il existe un précédent avec le distilbène qu'on a prescrit aux femmes dans les années 1950 et 1960. On en constate encore les dégâts aujourd'hui avec la deuxième, voire la troisième génération. Il faut être cohérent. Si on veut protéger les enfants en interdisant le Bisphénol A dans les biberons, il convient également d'éviter la contamination interne de la mère au fœtus ou par l'allaitement maternel qui est, elle aussi, importante.* »

## Trouver des solutions alternatives

L'immense majorité de la population est exposée au Bisphénol A. Il existe pourtant des produits de substitution. Le verre, bien

sûr, pour les biberons ou les boissons, mais aussi des matières alternatives comme le polyéthylène, le polypropylène ou l'oléorésine. Cependant, les performances en termes de résistance à la corrosion, d'absence de goût ou d'étanchéité de ces matières semblent encore inférieures à celles du Bisphénol A. « *De toutes les façons, les industriels n'ont pas le choix. Ils devront trouver les solutions* », conclut André Cicolella. ■

Nicolas Démare

[www.afssa.fr/PM9100C301.htm](http://www.afssa.fr/PM9100C301.htm)

## REPÈRES La Ligue

Le 27 avril dernier, l'Afssa (Agence française de sécurité sanitaire des aliments) a rendu un nouvel avis sur l'exposition des consommateurs au Bisphénol A et recommande un étiquetage systématique des produits en contenant. L'Autorité européenne de sécurité des aliments rendra un avis sur le Bisphénol A en juin. En attendant une évolution de la réglementation, la Ligue soutient la recommandation de l'Afssa et demande pour le moins la mention de la présence de Bisphénol A sur les étiquettes de tout produit en contact avec l'alimentation ou la boisson. Pour signer la pétition en ligne : [www.ligue-cancer.net](http://www.ligue-cancer.net)

## L'Amérique du Nord en pointe

Si la démarche du Sénat aboutit, la France sera le premier pays européen à se doter d'une loi relative au Bisphénol A. Jusqu'à maintenant, les initiatives étaient isolées, et consistaient notamment de la part des communes à interdire les biberons au bisphénol A dans leurs crèches. Le Canada a été un pays précurseur en la matière, interdisant en 2008 les biberons au Bisphénol A. Les six plus gros fabricants de biberons aux États-Unis ont déjà renoncé à la vente de produits contenant du Bisphénol A. De même, d'autres Etats américains, comme la Californie et le Maryland, s'apprêtent à suivre le Connecticut en interdisant le Bisphénol A dans tous les plastiques alimentaires.